



Chers Clients,

CMA CGM souhaite vous rappeler de la mise en place, par les autorités locales du Gabon, d'un règlement qui exige que l'expéditeur présente à l'agent de la compagnie maritime une copie du BIETC "*Bordereau d'Identification Electronique de Traçabilité de Cargaison*" avant le chargement.

Le BIETC correspond au BESC «Bordereau électronique de Suivi des Cargaisons» ou « *Electronic Cargo Tracking Note*».

Suite à la mise en œuvre de ce règlement, nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir un draft du *Bordereau d'Identification Electronique de Traçabilité de Cargaison* au Service Booking Afrique avant la date de clôture du navire.

Nous souhaitons insister sur l'importance de respecter cette réglementation et sur la nécessité d'appliquer ces impératifs de clôture afin d'éviter des amendes élevées. Sans réception de BIETC, nous serons dans l'obligation de reporter votre réservation.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Sincères salutations,

**CMA CGM Agences France**